# Dossiers de rentrée 2025/2026

## Dossiers à remplir et à renvoyer

- Pour le 30 septembre : DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI
  2025/2026
- ⇒ Dossier d'adhésion UGSEL Nord Cambrai 2025/2026
- → Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2025/2026

ATTENTION LES <u>2 DOSSIERS</u> CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

- Pour le 30 septembre : HORS DIOCESE UGSEL NORD CAMBRAI
  2025/2026
- → Dossier d'adhésion Hors Diocèse UGSEL Nord Cambrai 2025/2026
- → Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2025/2026

ATTENTION LES <u>2 DOSSIERS</u> CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

- Pour le 14 septembre délai de rigueur :
- → Demande de médailles cross-country établissement 2025-2026

Les médailles seront à retirer le jour de l'AG du 17 septembre 2025.

- Pour le 30 septembre délai de rigueur :
- → Renseignements participation compétitions sports individuels toutes catégories << CLIQUEZ ICI >>
- → Renseignements inscriptions équipes sports collectifs pour les CJFG et MFG AVANT LE
- ⇒ Renseignements inscriptions équipes sports collectifs BFG AVANT LE

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE COMITE NORD CAMBRAI DU 17/09/2025

- Invitation AG mercredi 17 septembre 2025

### Tutoriels d'aide à l'utilisation des logiciels Enseignement Catholique et UGSEL

- Exportation GABRIEL
- Manuel d'utilisation UGSELNET chef d'établissement
- Guide d'utilisation UGSELNET professeur d'E.P.S
- FAQ 1 <u>UGSELNET;</u> FAQ 2 <u>UGSELNET;</u> FAQ 3 USPORT

#### Mettre en conformité les statuts de son association



Statuts types UGSEL

Formulaire de déclaration de modification des statuts



Statuts UGSEL Nord Cambrai

### Les catégories d'âge

#### Pour l'année scolaire 2025 / 2026 :

Poussin(e) (1 et 2): 2016 / 2015

Benjamin(e) (1 et 2): 2014 / 2013

Minime (1 et 2): 2012 / 2011

Cadet(e) (1 et 2): 2010 / 2009

Junior(e) (1, 2 et 3): 2008 / 2007 / 2006 /

Sénior (1 et 2) (JO dans certains sports): 2005 / 2004

Dans tous les sports, les élèves, nés en 2016 et 2015, inscrits dans un collège de l'enseignement du second degré sont autorisés à participer aux épreuves de la catégorie benjamin.

Les modalités de sur classement sont précisés dans les règlements spécifiques.

### Le carnet de bord de l'Association Sportive



carnet de bord association



Fiche individuelle enseignant

Attestation 2025/2026, Assurance UGSEL responsabilité civile, individuelle accident et assistance, R.G.P.D.

- Guide de rentrée Ugsel 2024/2025
- Document R.G.P.D
- Attestation UGSEL responsabilité civile 2025/2026
   et individuelle accident (nouvelle attestation du 011025)

Suite à la renégociation avec la Mutuelle Saint Christophe de notre contrat d'assurance responsabilité civile, individuelle accident et assistance, applicable à partir du 1er octobre 2018, nous tenons à vous informer des principaux éléments suivants.

Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. Il dispose en outre qu'elles sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels, dans le cadre d'une garantie communément appelé « individuelle accident ».

1°) Par cet avenant, l'Ugsel nationale prend en charge la totalité du coût de la garantie de base responsabilité civile, individuelle accident et assistance pour tous les adhérents et licenciés de la fédération. Ainsi, pendant leur participation aux activités garanties par le présent contrat et organisées par l'Ugsel

#### sont assurés :

- Les élèves adhérents
- Les licenciés UGSEL
- Les préposés non-salariés et bénévoles
- Les dirigeants
- 2°) Afin de se mettre en conformité avec l'obligation d'information, chaque association sportive est tenue chaque année de distribuer <u>la notice d'information</u> et de faire remplir et signer aux parents ou représentants légaux des élèves licenciés inscrits dans celle-ci, le <u>bulletin d'adhésion 2024-2025 (en attente du nouveau au 011025)</u>
- 3°) Dans celui-ci, les parents ou représentants légaux devront :
- soit adhérer à la garantie collective de base Individuelle accident incluse dans le prix de la cotisation,
- soit ne pas adhérer,
- soit souscrire une garantie complémentaire individuelle Accident plus.

Dans tous les cas, ils reconnaissent avoir été informés.

Légalement, le bulletin d'adhésion dument rempli et signé fait preuve de cette information et de cette proposition.